

Prêts aux petites entreprises—Loi

● (1340)

Voilà ce que je suggère aux députés. Je ne donnerais certes pas instantanément le feu vert à ces deux mesures. Je préférerais en débattre à fond tous les articles.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir commenter le projet de loi C-63. Je partage l'inquiétude qu'ont manifestée certains de mes amis et collègues aujourd'hui. Il est regrettable de n'avoir que quelques minutes le dernier jour de séance pour étudier une question aussi importante que les petites entreprises canadiennes.

Les pêches relèveront de la Loi sur les prêts aux petites entreprises dans le cadre de cette mesure qui remplacera le Programme d'aide aux opérations de pêche. Comme mes prédécesseurs l'ont expliqué, c'est bien mal envisager les problèmes des pêcheurs qui peuvent difficilement trouver les fonds nécessaires pour l'acquisition d'un bateau ou de matériel ou encore pour améliorer leur équipement. Le programme de prêts destinés aux améliorations faisait très bien l'affaire depuis des années. Mais j'imagine que ces changements cadrent bien avec la politique du gouvernement qui a pour principe de rendre de plus en plus difficile l'acquisition de capitaux. Cette politique vous permet de participer à l'exploitation des ressources si vous avez de l'argent. Mais autrement, elle vous l'interdit, même si vous possédez des années d'expérience dans cette industrie. Paradoxe étrange, le gouvernement prévoit un mécanisme d'emprunt pour l'industrie de la pêche tout en créant une situation qui mène à la catastrophe. Les pêcheurs auront bien du mal à gagner leur vie convenablement et encore plus à rembourser leurs emprunts actuels. Mon collègue de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) et des députés de l'opposition officielle ont fait état de problèmes qui les attendent.

Il y a quelques années, une commission royale dirigée par Peter Pearse a enquêté sur les pêches de la côte ouest. Cette commission a arrêté un plan qui aurait chassé la plupart des pêcheurs de cette industrie. Ce plan limitait les pêches à quelques riches particuliers. Dans ce document, on disait que l'industrie de la pêche était anarchique. Trop de bateaux pour trop peu de poissons. Donc, limiter l'accès aux pêches était le mot d'ordre. Il est évidemment difficile de gagner sa vie dans le cadre d'une pareille politique. Je pense que les gens avaient espéré que le gouvernement conservateur prendrait un engagement que les libéraux n'auraient jamais pris, celui de mettre un terme au plan Pearse. Il ne l'a pas fait. En fait, nous avons même vu une accélération qui conduit le petit pêcheur à la faillite et affaiblit les collectivités côtières qui se trouvent écartées de l'industrie de la pêche.

Il est intéressant de voir où le gouvernement a conduit cette industrie. Tout d'abord, nous avons eu la création de plans qui sont au détriment des pêcheurs. Sur la côte ouest le ministre a créé un nouvel organe consultatif appelé Comité consultatif de la région pacifique. Il remplace le comité consultatif ministériel. C'est maintenant un mécanisme politique. Si vous appuyez le bon parti politique vous pouvez conseiller le ministre. Au lieu de représenter les gens qui pêchent au large de la côte ouest de façon proportionnelle, le comité est composé de quelques sages. J'utilise le mot «sage» à dessein. Dans certains milieux on estime que sage conservateur est une juxtaposition

de termes contradictoires. De toute façon, le comité est hautement politisé et ne représente pas les pêcheurs de la côte ouest. Il ne les représente pas comme il le faudrait.

Le plus regrettable dans tout cela, c'est que les conseils que le comité donne au ministre en matière de création de programmes pour la pêche ne peuvent présenter que peu ou pas de continuité. Après les prochaines élections le gouvernement conservateur cessera d'exister et un autre comité remplacera le comité actuel. Nous aurons alors perdu la continuité, quelque chose d'essentiel lorsque nous parlons de cycles de pêche qui peuvent atteindre quatre ans et de cycles de conservation pouvant être de 20 ans. L'industrie s'est trouvée rendue encore plus instable.

Par ailleurs, une fois nommés, les comités consultatifs locaux et régionaux font des recommandations au ministère des Pêches et des Océans. Au lieu de suivre les conseils de ceux qui ont les connaissances et l'expérience, des gens qui le font depuis des générations, le ministre décide de ne pas tenir compte des conseils et d'imposer ses décisions. Derrière ces décisions se cachent souvent des mobiles politiques; voici un exemple.

Le ministre a réservé un couloir pour la pêche sportive, à Rivers Inlet. Le comité consultatif de cette région s'y est opposé. Le ministre a pourtant décidé d'aller de l'avant. Cette décision établit malheureusement un précédent pour les autres régions côtières, et c'est un mauvais précédent, qui va à l'encontre des conseils reçus. Le gouvernement a disloqué tout le processus de planification et d'exploitation dans le secteur des pêches, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le problème suivant dans ce secteur est celui de l'attribution des contingents. C'est très sérieux. Sauf erreur, le ministre a dit à la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique qu'il était prêt à réserver deux espèces de saumons pour la pêche sportive, le coho et le chinook, ce qui est absolument inadmissible. Depuis toujours, le saumon chinook et le saumon coho sont pêchés tant par les pêcheurs sportifs que par les pêcheurs commerciaux et les autochtones. Il ne fait aucun doute que ces deux espèces peuvent être pêchées par tout le monde si elles sont bien gérées et mises en valeur. Tout ministre qui décide de s'attirer les faveurs d'un petit groupe de pêcheurs sportifs à orientation commerciale s'expose à de graves problèmes politiques. Tout système d'attribution des contingents fondé sur les allégeances politiques et favorisant un petit groupe très bruyant aura de lourdes conséquences politiques.

● (1350)

En ce qui concerne les ports pour petits bateaux, les pêcheurs qui ont contracté des prêts aux petites entreprises sont complètement écrasés par les frais supplémentaires et les obstacles dressés sur leur chemin. Comment rembourser un emprunt si l'on ne peut pas pêcher? Le gouvernement parle d'instaurer une taxe sur les prises débarquées. Peter Pearse a proposé, afin de se débarrasser des petits pêcheurs, d'augmenter la taxe de débarquement, de sorte que ceux qui font des bénéfices minimes ne pourront plus rester en activité. Il suffit de leur faire payer de plus en plus cher pour amarrer leur bateau et de ne pas construire suffisamment de ports pour leur permettre de mouiller et de réparer leur bateau près de chez eux.